

COMPTE RENDU N°2 DE LA SÉANCE DU 10 février 2010

Présents : 10

Excusés avec pouvoir donnés : 4

Ouverture de la séance en présence des responsables de la bibliothèque invitées à s'exprimer.

Les responsables animatrices de la bibliothèque municipale font part du bilan de l'activité de la bibliothèque municipale. Les statistiques annuelles de 2009 sont présentées et elles exposent leurs besoins. Les ordinateurs de la bibliothèque doivent être mis en réseau pour une meilleure gestion des appareils et pour faciliter le travail d'impression de documents. Les petites adaptations nécessaires leur sont accordées et une nouvelle organisation leur permettra d'être plus autonomes pour leurs approvisionnements.

Tarif de l'assainissement. Le conseil municipal travaille sur des hypothèses de calcul de la redevance d'assainissement. Il faut intégrer les nouvelles charges dans le budget et les répercuter sur les quittances d'assainissement. Plusieurs simulations sont proposées. Il faut que la commission travaille encore. Les choix seront expliqués sur le prochain bulletin pour que les particuliers comprennent les enjeux et les conséquences des gros travaux d'équipement à réaliser.

Acceptation des propositions soumises à l'enquête publique pour la réalisation d'un bassin de captage sur la commune de Savigny déposée par le Syndicat Intercommunal d'eau de la Brèvenne.

Pour la surveillance des débits sur le bassin versant de la Brèvenne, le SYTRIB, Syndicat Intercommunal Rivière de la Brèvenne, demande que des observateurs se proposent pour relater les événements climatiques. Les habitants du secteur du Trouillou sont les mieux placés, une personne est déjà pressentie.

Pour la réalisation du bassin des Prébendes, la vente est signée, il reste à gérer le maintien ou l'abattage des arbres conservés par les propriétaires. Il faudra, avant les travaux, procéder aux échanges de terrains nécessaires à l'implantation du Bassin.

Pour la STEP du Pavé, GINGER est intervenu pour la réalisation de sondage de surface et une convention est signée pour la réalisation des sondages de profondeur en vue d'analyser les couches géologiques et géotechniques. La mission s'élève à 3 250.00 €HT. Le diagnostic amiante de l'ancienne station est lancé au profit de la société SOCABAT pour environ 500 €HT et la consultation des géomètres pour les relevés de réseau est engagée.

L'enquête du PLU est organisée et annoncée dans les journaux officiels et le taravouérien. Le commissaire enquêteur et l'urbaniste chargé de l'étude doivent venir en mairie rencontrer les élus impliqués dans la commission.

Les travaux du cimetière ont été évalués par la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour qu'ils soient financés dans le contrat triennal. Il faut revoir les chiffres en intégrant le coût des plantations des nouveaux arbres. L'emplacement est à définir et le parking à organiser.

Voirie vers la maison de retraite. Les travaux et les plans ont été soumis aux riverains qui ont fait remonter des remarques pour une bonne utilisation de la voie. La réunion a été fructueuse, une nouvelle présentation sera faite samedi 13 février. Le tronçon appelé "plateau de sécurité" vers le croisement sera financé sur le fonds du conseiller général. Pour la sécurité, un nouvel accès à l'usine de la Grand-croix sera conçu pour la bonne desserte de l'entreprise par les camions et permettra aussi d'accorder une sortie à la parcelle des consœurs THOLLET. Ces aménagements sont pris en charge par la Communauté de communes. Les éclairages sont encore à l'étude avec le SYDER.

Participations fiscalisées : au syndicat des eaux : **3 124.64 €**, au SYDER **28 168 €**. La participation au groupement des 4 cantons, prise en charge par la commune, s'élève à **398.69 €**

Travaux à la cabane du tennis. La prise en charge de la commune se fera sur la maçonnerie et les huisseries uniquement. Un nouveau devis sera demandé pour la réalisation des toilettes pour handicapés.

Bilan de la commission du personnel. Chaque personne a été auditionnée en entretien individuel et a été invitée à exprimer ses attentes. En contre partie, monsieur le maire a fixé des objectifs à atteindre pour une meilleure qualité des services. Tous les agents se sont engagés dans leur proposition de formation. L'IAT, indemnité d'administration et de technicité, reconnue sur le principe, sera appliquée et attribuée en fonction des objectifs définis. Il faut que la commission continue de travailler pour finaliser la décision. Pour faire face au surcroit et à des objectifs de travail au secrétariat et pour pallier aux risques d'aléas, il est judicieux de recourir à un emploi en contrat aidé, le secrétariat n'a jamais bénéficié de cette opportunité et par cette décision, il s'agit de faire un effort, dans le contexte économique difficile pour les personnes les plus fragilisées sur le marché de l'emploi. On rappelle que l'aide financière peut atteindre 90 % de la charge salariale.

Intervention de la SPA pour la stérilisation des animaux errants, notamment des chats, une opération sera organisée sur la commune. Le bulletin municipal informera plus amplement de cette action.

Pour les élections du 14 et du 21 mars, il est fait appel aux électeurs extérieurs désirant s'investir dans la tenue du bureau de vote en plus des élus.

Demande de Monsieur MORIN, artisan taxi, d'apposer une plaque commerciale sur la façade de son domicile. L'accord est donné.

L'épicerie VIVAL demande que le stationnement soit interdit, sur le tronçon de la rue des chèvres, face à la place de la bascule pour permettre les livraisons. La demande est judicieuse, des parkings sont à proximité. L'accord est donné, l'arrêté d'interdiction sera rédigé dès que les panneaux de signalisation seront livrés. On relève d'autres problèmes de stationnement, notamment sur la place du monument.

L'interclasse en zéro demande la participation de la commune pour le vin d'honneur de la fête des classes du dimanche 9 mai 2010. L'accord est donné pour une prise en charge directe par la commune à hauteur de 122 € comme par le passé.

Courrier des usagers du chemin du Gazanchon qui remettent en cause la sécurité suite à la réfection du dit chemin. Le conseil considère qu'il y a moins de risques avec un chemin en bon état qu'avec un chemin dégradé !!!

Différentes cotisations appelées par des organismes semblables, associations des maires de France, des maires ruraux et des maires du Rhône. Il n'est pas opportun de cotiser à tous les organismes, un tri sera fait.

Lecture du courrier de l'association d'union nationale des combattants qui veut faire reconnaître le 5 décembre comme jour officiel de la commémoration des événements d'Afrique du Nord. L'association locale sera consultée, le conseil municipal respectera sa sensibilité et se rangera à sa position.

Entretien avec les jeunes de la classe en 1 chargés de la vogue. Ils voulaient faire un bal, les conditions et les exigences de sécurité ne permettent plus d'en organiser en salle. Pour la vogue, les bals seront arrêtés plus tôt, à 2 h 30 pour la sono et 3 h pour les buvettes.

Evolution possible de la salle Pierre Delage. Les responsables des Amis de Haute-Rivoire se rencontrent en mairie ce vendredi 12 février à 10 heures avec la Communauté de Communes, qui réfléchit à ses besoins de locaux, pour envisager si un partenariat est possible.

Dossier du sinistre de la boucherie. Le dossier tarde à se finaliser. Cinq experts nommés par les assureurs des différents protagonistes travaillent à la reconnaissance de l'origine de l'incendie. La cuisinière va être envoyée en atelier pour une expertise approfondie. Le magasin va rouvrir le **jeudi 18 février 2010**.

Equipement des services techniques. Une visite de l'équipement de Brussieu a été organisée le vendredi 5 février avec les employés qui doivent se prononcer sur leurs besoins.

Effraction au local des jeunes et vol d'une console de jeux. La porte doit être réparée et les serrures changées, un devis est demandé.

Pour la prochaine balade de "Mélody" il faut faire le nécessaire pour remettre une passerelle sur le ruisseau du Combron entre le chemin des Clavelières et le chemin neuf.

Rédaction du prochain bulletin à paraître fin mars. La commission travaillera sur le contenu.

La revole du comice aura lieu le 13 mars. La participation est de 5 € par participant.

Pour le CCAS, les membres doivent, pour le jour du vote du budget, donner la liste des associations aidées et en chiffrer le montant.

Pas d'évènement particulier à organiser.

La séance est levée à minuit.

Le Maire :
Gilbert COURTINE